



Paris, le 25 juin 2010

## Compte rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique Paritaire Ministériel du 25 juin 2010

C'était le dernier comité technique paritaire ministériel présidé par Didier LALLEMENT, le secrétaire général du MEEDDM qui quittera ses fonctions le 18 juillet prochain pour rejoindre la région Basse-Normande dont il vient d'être nommé le préfet au Conseil des ministres de mercredi dernier.

Le Président du CTPM a donc souhaité porter un regard rétrospectif -flatteur, bien sûr, comme de toute auto-évaluation- sur son action au sein de ce ministère.

Il considère y avoir défendu les intérêts du MEEDDM et de ses agents dans un contexte difficile (c'est sûrement ce dont tout agent du ministère pourra aussi se prévaloir lors de son (ses ?) prochain(s) entretien(s) d'évaluation).

Il n'a pas manqué de préciser que ses nouvelles fonctions l'amèneront à se retrouver à défendre désormais les intérêts de sa future administration (et du velléitaire corps préfectoral puisqu'en laissant sa casquette de SG du MEEDDM pour retrouver le képi à feuilles de chêne, on peut dire qu'il rejoindra un autre camp !).

Si nous nous sommes évidemment, pour notre part, bien gardé de juger de l'efficacité de son action à la tête de l'administration du MEEDDM, notre interlocuteur sait par contre parfaitement que nous portons un regard beaucoup moins complaisant sur ce qui résulte de l'activité de cette administration qui s'est laissée dépecer par la RGPP et ses chantres.

D'autres organisations ont été plus chaleureuses (pour ne pas dire limite obséquieuses) en réaction à ce préambule...

Pensant avoir également préservé un certain nombre de dangers pour l'avenir, nous verrons si l'attentisme de l'administration à donner enfin un vrai statut aux CVRH ou aux CETE n'aura en fait pas l'effet inverse.

C'est la mise en garde que nous n'avons de cesse de dire de longue date et s'il apparaît que les autres organisations syndicales nous rejoignent enfin sur cette inquiétude, l'absence de décisions quant au futur statut des CVRH et CETE par exemple ne conduira t-il pas son successeur à trancher bientôt, dans un sens beaucoup moins favorable, en alimentant la RGPPesque curée préfectorale ?

De la même façon que nous nous sommes gardés de porter un jugement sur celui qui part, nous nous garderons également de porter un jugement sur celui qui arrive.

Car sinon nous ne pourrions que le soupçonner des plus funestes intentions avant même de le connaître, et uniquement sur ses « origines ».

C'est en effet Jean-François Monteils, conseiller référendaire à la Cour des Comptes et actuellement conseiller pour le développement durable, la recherche et l'industrie au cabinet du Premier ministre qui succédera à Didier Lallement le 19 juillet prochain...

Enfin, l'encore président du CTPM a tenu une dernière fois à s'émouvoir de l'abstention de nos concitoyens et des agents de ce ministère en cette période difficile.

Et sur ce dernier point nous ne nous sommes pas gardés de lui répondre.

Et nous l'avons fait très solennellement au travers de notre déclaration préliminaire (ci-après).

## **DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE FORCE OUVRIÈRE**

**Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,  
Chers camarades,**

**Nous ne reviendrons pas ici sur la déliquescence du dialogue social, y compris depuis la suspension du boycott en février : nous n'avons eu de cesse de la dénoncer ici depuis et nous observons que d'autres nous font écho aujourd'hui sur ce point.**

**Permettez-nous simplement d'attirer votre attention sur les limites de l'exercice que vos services voudraient nous imposer en convoquant les mêmes représentants des organisations syndicales en deux lieux différents aux mêmes jours et heures.**

**C'était bien tenté, mais c'est raté pour ce qui concerne FO : après avoir essayé de favoriser les émiettements via des scrutins sur sigles (et les derniers résultats du scrutin du 17 courant au LCPC le confirment une fois de plus) nous ne couperons pas nos représentants en deux !**

**Nous ne vous rappellerons pas ce que nous exprimions déjà, sur le positionnement du département Relations sociales lors de la création de la DGPA, mais il pourrait être utile que vous invitiez votre administration à relire l'instruction ministérielle du 23 mars 2009.**

**Cela lui permettrait d'observer que le ministre d'État l'avait enjointe à communiquer aux organisations syndicales, dès leur signature, ses circulaires, instructions aux services, arrêtés, documents d'orientation (etc.).**

**Ou encore de mesurer le delta entre la commande et le réalisé, par exemple lors de la réunion de présentation du SERM de la semaine dernière à l'issue de laquelle les personnels peuvent comprendre qu'ils ne sont pas des ETP (ni des ETPM, ni des ETPT, ni des ETP cible) ... juste des cibles.**

**Mais des cibles qui ont décidé de ne pas s'en laisser ni conter, ni décompter !**

**Vous avez regretté l'abstention montante d'un grand nombre de nos concitoyens, M. le Président, et nous partageons ce constat dans une certaine mesure.**

**Mais ce n'est pas exact, concernant les personnels du MEEDDM, dont le taux de participation lors du scrutin du 6 mai est incomparable avec celui observé dans le cadre des élections politiques comme vous en conviendrez, de même que vous aurez noté au bénéfice de quelle organisation : celle qui ne s'est jamais soumise au diktat de la RGPP, et ce depuis le 12 décembre 2007 !**

**Ni non plus dans nos rangs et la mobilisation du 15 juin dernier à l'appel de notre seule organisation, sur l'exigence du retrait du projet de destruction de nos droits à retraite et à pension, rassemblant plus de 70.000 militants FORCE OUVRIÈRE fait plus que relativiser ce constat pour ce qui nous concerne.**

**Et ce n'est pas non plus ce qu'ont démontré les OPA le 20 mai dernier ou encore les ingénieurs et les techniciens de l'industrie et des mines mardi dernier, à l'appel de notre seule organisation syndicale -avec un taux de grévistes de 75 %- ou que démontreront les ingénieurs des travaux publics de l'État mardi prochain.**

**L'administration de ce ministère serait bien inspirée de prendre toute la mesure de ces mobilisations d'agents de toutes catégories -des ouvriers jusqu'aux cadres- contre sa propre action.**

**Est-ce ce malaise qui a amené l'administration à renoncer à présenter avant l'été le bilan social 2008 et même celui de 2007 (!) ... alors qu'elle a l'obligation réglementaire de nous présenter cette année son bilan social 2009 ?**

**Est-ce à cause de cette confrontation à une triste réalité apparaissant crûment aujourd'hui (malgré les promesses du Ministre d'État) qu'elle réserve à plus tard l'information du transfert, sur nous ne savons quel programme interministériel, des crédits de fonctionnement de feues les DDE et DDEA.**

**Jamais -nous disons bien jamais !- dans son Histoire le ministère ne s'est trouvé en juin dans une telle situation de cessation de paiement comme la subissent les agents**

aujourd'hui (frais de déplacement impayés parfois depuis cinq mois, stages de formation annulés en dernière minute faute de moyens de leur financement, abonnements téléphoniques suspendus ou résiliés, travaux restant en chantier, programmes immobiliers en déshérence, etc) ?

Quelle est à cet égard la mission précise que mènent actuellement l'inspection générale de l'administration et celle des finances ?

Et dans cette « rubrique-à-brac » de plans sociaux incessants, qu'est-ce que cette initiative du directeur du CETMEF qui convoque le CTP de son service jeudi prochain pour le réorganiser avant même -de son propre aveu- de le re-réorganiser (ou désorganiser ?) une nouvelle fois en 2011 ?

Attention à ne pas céder à la tentation, dans ces réunions qui se précipitent de cette fin-juin / début-juillet (ISH, HS, astreinte, fusions de corps, réanimation de la CSIP) de ne pas prendre les agents pour des poissons rouges qui oublieraient, en septembre, de nouveaux sales coups préparés, justement, en cette période estivale.

Nous ne savons pas si juillet-août seront chauds,

Mais nous savons que l'automne risque bien de l'être !

Au lendemain de la mobilisation de FORCE OUVRIÈRE, le 15 juin, le combat devra se poursuivre aussi pour obtenir le retrait du projet de destruction de nos droits à pension et à retraite.

Je vous remercie.

## Réponses de l'administration :

Le Président a d'abord indiqué que le **décret ENIM était** au contreseing et qu'il avait demandé à l'administration centrale de voir s'il serait possible d'anticiper la mutation géographique des agents qui avaient pris les devants et se sont retrouvés bloqués depuis en région parisienne.

Didier Lallement a ensuite affirmé que, contrairement à ce qu'affirmait une autre organisation syndicale, la **table ronde (OPA/MEEDDM/collectivités territoriales)** prévue le 8 juillet ne serait pas reportée, profitant de l'occasion pour suggérer aux participants d'amener les représentants des collectivités à clarifier leur position...

Pour ce qui concerne la situation de « **cessation de paiement** » sur laquelle nous l'interpellions, il nous indique que le ministère a délégué aux services 80 % des crédits de fonctionnement (hors immobilier et titre 2). Certains services affirmant dans les instances locales qu'ils ne se seraient fait ouvrir que 70 % de ces crédits (pour légitimer les mesures drastiques envisagées d'ici à la fin de l'année), nous lui avons fait répéter ce chiffre de 80 %. Le Président s'est alors engagé à vérifier auprès du service central concerné et à nous le confirmer par retour.

Concernant les retards dans les paiements, il a reconnu les faits, les mettant sur le compte des « errements typiques des grands logiciels de l'État ».

Concernant la **bascule de 217 sur Chorus** au 1<sup>er</sup> janvier dernier, il reconnaît qu'elle a conduit à ce qu'à fin-mars n'avaient pu être traités que 50 % du volume antérieurement traités, sur cette même période, avec l'ancien système. Au terme du premier semestre, cette comparaison approcherait les 100 % ... mais pas tout à fait (pour FO, c'est une certaine idée du progrès !).

Concernant la **mission des inspections générales**, Didier Lallement nous a répondu qu'il s'agissait de vérifier la part de fonctionnement de chaque ministère dans les directions départementales interministérielles (toujours hors immobilier et titre 2) avant de basculer leur délégation sur un programme interministériel. L'administration minimise les difficultés attendues par ces futures fongibilités au sein des DDT/M, s'agissant de crédits rattachés à deux BOP seulement (MEEDDM et agriculture), au contraire d'autres DDI (et notamment les DDCS où il s'agira de fongibiliser des crédits rattachés à 9 BOP). Quoi qu'il en soit, pour FO, c'est une preuve de plus de la perte d'autorité des DREAL sur le portage des politiques ministérielles dans les DDT/M.

En réponse à l'UNSA (qui se montre maintenant particulièrement agressive sur la **PFR...**) le Président lui a indiqué que le dispositif ministériel serait conforme en tous points au dispositif interministériel (NDLR : soutenu par cette même organisation) et qu'il ne voyait pas de raison ni de le présenter à la discussion en CTPM, ni d'instaurer une instance de suivi au niveau national (le cadeau -empoisonné- sera donc désormais renvoyé devant chaque CTPS...) ; il a juste accepté d'en reparler en groupe d'échanges (c'est dire !).

**POINTS****n° 1 et 2 :**

**Projet de décret modifiant le décret du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du MEEDDM (délégation à l'hébergement et à l'accès au logement)**

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du MEEDDM (délégation à l'hébergement et à l'accès au logement ; SG/DRH ; SG/SPES ; SG/SDSIE ; CGDD/ERNR et IDAE ; DGEC/ sous-direction du climat et de la qualité de l'air ; DGITM/AFIMB ; DGAC ; DSCR) :**

C'est une énième réorganisation de l'administration centrale du MEEDDM examine ici et aujourd'hui. Ça sent le départ !

Mais il est vrai qu'il est plus élégant de laisser à son successeur un bureau sans cadavres sous les meubles -on y reviendra d'ailleurs lors de l'examen du point n° 4- et cela aura le mérite de lui laisser le soin de choisir quelle sera la « n+1<sup>ème</sup> » réorganisation de l'administration centrale ; et si les paris viennent d'être libéralisés, nous n'en ferons pas mais pouvons vous dire que nous ne serions pas surpris que ce soit alors la réorganisation du ... Secrétariat général !

Tout d'abord des remarques sur la forme :

1. Le 11 juin 2010, le CTPC avait à son ordre du jour plusieurs projets de réorganisations qui n'avaient pas été examinées au CTPS de leur direction. Déjà en 2009, vous aviez adopté la même démarche.
2. Que dire de la distribution en séance, lors du CTPC, d'un amendement pour réorganiser le service SG/SPSSI non prévu à l'ordre du jour.
3. Nous nous insurgons contre ce nouveau mode de fonctionnement qui bafoue les règles les plus élémentaires du dialogue social.
4. Et nous ne pouvons que déplorer que l'administration présente aux différents CTP des projets parcellaires alors qu'il aurait été plus lisible pour les agents de les présenter dans leur globalité. Pourquoi par exemple soumettre aujourd'hui la réorganisation de la sous direction EMC, conséquence logique de la création du SCN IPEF validée, elle, à un CTPM précédent ?

**FORCE OUVRIÈRE demande de longue date que, pour chaque réorganisation, l'administration présente une étude d'impact sur l'organisation de l'administration centrale et les conséquences pour les agents.**

**Pourquoi persistez-vous donc à refuser de faire cette mise en perspective ?**

### **Concernant le secrétariat général :**

#### **Direction des ressources humaines :**

Nous avons observé que le niveau d'information des agents n'a pas été identique pour l'ensemble de la sous direction.

En effet, les agents pré fléchés vers le SCN IPEF ont été consultés et informés tout au long de la mise en place de ce nouveau service.

Par contre, les agents des autres bureaux n'ont eu qu'une information partielle.

Quant au maintien acharné du rattachement du département Relations sociales au sein de la DRH, ce n'est assurément pas, en plus de ce que nous déclarions préalablement, son incapacité à nous dire enfin si le scrutin du 19 octobre prochain concernera aussi les services d'Ile-de-France précipitamment créés dans cinq jours qui le légitimera.

Les CTP seront constitués dans le cadre de ce processus dans les DDI et la DGAFP souhaite éviter l'absence d'instance dans les directions départementales qui seront effacées de la carte, également dans cinq jours, dans la petite couronne.

Sauf que dans cette hypothèse l'administration se déclare incapable d'élaborer avant le 14 septembre prochain la liste des agents qui y seront affectés. Or, s'agissant d'électeurs (et non d'anonymes ETP), les listes électorales devront être affichées dès le 21 septembre...

C'est dire si des risques juridiques risquent d'entacher ce scrutin -comme au LCPC le 6 mai dernier- ou d'en perturber l'organisation (comme aujourd'hui pour les élections à la CCP des contractuels de l'ENIM) si l'administration persiste à vouloir créer les futurs services d'Ile-de-France d'ici à cinq jours tout en sachant aujourd'hui qu'elle ne saura peut-être précisément qui y sera affecté que dans plus de deux mois et demi !

### **Service du pilotage et de l'évolution des services :**

FORCE OUVRIÈRE aimerait se féliciter de la volonté affichée par le gouvernement d'assurer pleinement son rôle de tutelle sur les établissements publics qui relèvent de la compétence de l'État. Cependant, nous pointons la logique de performance qui s'attache plus à la réduction des moyens -et à terme des missions- au détriment de la qualité du service public.

Ceci se décline avec la philosophie de la RGPP visant à l'abandon accéléré des missions de service public. Les objectifs de la circulaire du Premier ministre consistent tout d'abord à « dégraisser les effectifs » (objectif allant au delà de ce que la fonction publique s'applique pour elle-même), ensuite à démembrer les actifs des établissements publics, et notamment leur patrimoine. Cette circulaire instaure une politique drastique de réduction des dépenses de fonctionnement.

FORCE OUVRIÈRE s'interroge également sur le type d'articulation qui sera mis en œuvre avec les directions générales sectorielles. Le document présenté n'aborde pas ce point.

### **Concernant le commissariat général au développement durable :**

La réorganisation de ERNR ne pose pas de problème particulier puisqu'il s'agit de revenir à l'organisation précédent la création du MEEDDAT et qui convenait aux agents.

Par contre FORCE OUVRIÈRE dénonce un calendrier freiné par l'administration pendant 18 mois, puis violemment accéléré en l'espace de trois semaines, avec un déni d'informations aux organisations syndicales et aux agents. Les documents mis à disposition au CTPM expliquent qu'une "réflexion en cours" porte sur les missions des index BT ce qui sous entend qu'on réorganise maintenant IDAE en avouant qu'on ne sait pas ce que deviendront ses missions.

Dans la présentation, l'administration oublie de mentionner l'abandon des missions de la prévision économique du BTP.

Si nous ne sommes pas opposés au principe de cette réorganisation, nous demandons un étalement du calendrier de sa mise en œuvre.

### **Concernant la direction générale de l'énergie et du climat :**

Cette réorganisation a été validée par les organisations syndicales lors du CTPS de la DGEC.

Nous n'y reviendrons donc pas.

### **Concernant la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer :**

FORCE OUVRIÈRE s'interroge sur le redéploiement des effectifs (12 ETP) de la DGITM dans cette structure.

Des moyens supplémentaires sont-ils prévus ?

Nous dénonçons le recours par principe et par dogme à des partenariats public-privé uniquement pour masquer le refus de budgéter la réalité des besoins.

Au final, c'est l'État et le contribuable qui payeront la note -et à quel prix !

Les remarques de la Cour des comptes sur le partenariat public privé est éclairant sur ce point...

### **Concernant la délégation à la sécurité et à la circulation routières :**

FORCE OUVRIÈRE est totalement opposée à la fusion des bureaux ER3 et ER4 de la Sous Direction Éducation Routière de la DSCR. Une nouvelle fois, le démantèlement ou le dépeçage de cette direction continue.

Après l'avoir délestée de 2 sous directions -transférées à la DGEC et la DGITM- en 2008, après avoir réduit la DPICA en département (pour finir en établissement public !) ... c'est maintenant au tour de la Sous Direction ER de passer au régime minceur !

Grand paradoxe au moment où cette sous direction porte la responsabilité de la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire tant attendue par les usagers...

Et belle contradiction avec les promesses de madame la déléguée interministérielle d'exercer un pilotage fort sur l'examen du permis de conduire !

Pour FORCE OUVRIÈRE, fusionner ER3 et ER4 consiste à faire simplement disparaître ER4 et transférer ces missions à la sous direction ATR.

Au moment où de nombreux IPCSR n'ont pas vu leurs frais de déplacement 2010 encore remboursés, au moment où la construction et l'aménagement des centres d'examen sont une vraie nécessité, en

particulier pour répondre à la modernisation des épreuves théoriques du code de la route, FO le répète : cette fusion-réorganisation est une ineptie !

**Depuis 2009, presque toutes les directions ont été touchées par des réorganisations.**

**Aujourd'hui vous soumettez au vote du CTPM des textes « balais » pour acter des réorganisations déjà mises en œuvre pour certaines.**

**Vous les justifiez en prétendant que ces réorganisations sont le signe que l'administration est comme un corps vivant.**

**L'administration est peut être comme un corps vivant, mais dans ce cas, il s'agit corps bien malade !**

### **Réponses de l'administration :**

*Concernant l'abandon des missions de la prévision économique l'administration considère que la DGALN ayant repris les compétences BTP, le suivi de la conjoncture BTP revenait pleinement à SOS, le CGDD pouvant alors se redéployer sur ses nouvelles missions telles que l'économie verte, le maintien des effectifs nécessitant de faire des choix d'abandons (s'agissant en quelque sorte de la « météo » du BTP, c'est donc le choix de jeter un thermomètre qui a été fait !). Concernant le retard sur IDAE, il s'explique par l'attente de la nomination de sa directrice, puis de ses propositions. Quant au transfert des agents en charge des logiciels vers SPSSI, la CGDD l'assimilerait presque à un ... retour en milieu naturel !*

*Sur la DGITM, l'administration rappelle le faible impact en matière d'effectif : il s'agit plutôt de grappiller quelques ETP ici ou là par redéploiement. C'est un pudique silence qui a répondu à notre observation sur les PPP.*

#### **ONT VOTÉ :**

##### **Sur le décret :**

**POUR :** administration  
**CONTRE :** FO + CFDT + UNSA  
**Abst :** CGT (*après que trois de ses représentants aient, dans un premier temps, voté CONTRE*)

##### **Sur la circulaire :**

**POUR :** administration  
**CONTRE :** ensemble des OS

### **POINT 3. : Projet de circulaire relative à la mise en oeuvre de la nouvelle organisation du contrôle et de la sécurité hydraulique en France métropolitaine :**

Lors du rattachement en 1983 de l'activité de surveillance des barrages au DRIRE, cette activité représentait environ 150 agents répartis dans les DRIRE pour un total d'environ 350 ouvrages.

Ces effectifs n'ont fait que diminuer depuis, démontrant le désintérêt porté à la sécurité de ces ouvrages ; l'accident du 4 décembre 1995 sur le Drac en Isère était venu rappeler cruellement cette carence.

Le projet de circulaire qui nous est présentée ici fixe les grandes lignes de l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques ; construite sur le modèle de la circulaire barrage, il vise maintenant un ensemble d'environ 10 500 ouvrages (ouvrages hydrauliques, barrages, digues, etc.).

Ni les effectifs, ni les moyens indispensables pour permettre d'assurer dans les conditions décrites, l'ensemble des contrôles de sécurité ne sont précisés dans ce projet de circulaire.

Le lourd investissement consacré par les agents pour assurer le recensement partiel de ces ouvrages et un premier état de leur sécurité n'est pas reconnu par ce projet, les besoins pour faire appliquer la réglementation sont ignorés. Le nécessaire travail de reconnaissance et de suivi de la mise à niveau "sécurité" des ouvrages n'est ni évalué, ni reconnu. Cette circulaire conseille mais ne fixe pas de moyens, ni d'objectif en terme de contrôle par type d'ouvrage.

Les évènements récents dans ce domaine nous montrent comment l'aspect sécurité est le parent pauvre dans l'éparpillement des responsabilités.

La tempête Xynthia a été la dramatique occasion (une de plus) de faire un « retour d'expérience ».

Cet Xième rapport, publié le 10 juin dernier, fait le même constat que celui que nous faisons de longue date.

Les dramatiques évènements survenus dans le Var la semaine dernière, soit cinq jours après cette

publication, seront-ils le prétexte pour mettre bientôt en oeuvre la proposition d'action visant à amener l'État à se défaire une nouvelle fois sur les collectivités territoriales (en leur transférant la gestion des digues) et à promouvoir la création d'un établissement public -un de plus !- pour assumer à sa place la responsabilité de la gestion des ouvrages.

Lors de l'examen de ce projet en groupe d'échange le 26 mai, l'administration nous répondait, sur cette question des besoins, qu'elle les chiffrait à 100 ETP.

Elle se targuait d'avoir réussi à ajouter, aux 16,8 ETP en 2008, + 13 ETP en 2009 + 27 ETP en 2010 mais avouait n'en totaliser à ce jour que 34 (tous les recrutements n'ayant pas encore été faits).

Mais à la question (qui fâche) : comment allez-vous atteindre l'objectif de 100 ETP -si vous y parvenez un jour-, la réponse est « *par redéploiement, bien sûr* » !

Avec 1/3 des effectifs nécessaires, le délai entre deux contrôles et le suivi des mises à niveau "sécurité" des ouvrages ne va plus correspondre à l'esprit de ce projet de circulaire.

Que dire dans le domaine de la sécurité de deux services partageant la compétence sans moyens -ce que l'administration n'ignore pas- et qui s'ajoute à la multiplicité des intervenants sur les ouvrages de protection contre les inondations (comme l'a souligné également le rapport du 10 juin) ?

**Arrivant aujourd'hui tout juste au tiers de l'objectif -avec 34 ETP sur les 100 que l'administration estime, avec optimisme, suffisants-, la suite s'annonce désormais bien difficile...**

**Et pas très claire lorsque l'on voit comment, lors de la réunion du 17 juin dernier sur le SERM, l'administration n'a même pas été en mesure de nous communiquer l'état des lieux des effectifs (ni par programme, ni par corps) ouverts dans ses services (et que nous les attendons toujours à ce jour).**

### **Réponses de l'administration :**

*Le DGPR a tout d'abord balayé la relation de cause à effet sur les dramatiques événements du Var et nié, sans apporter la preuve du contraire, les nombres d'ouvrages que nous pointions dans notre intervention.*

*Après avoir indiqué que l'option établissement public n'était pas privilégiée par les collectivités (NDLR : à ce jour ?, il a précisé que la priorité sera donnée non pas en fonction de la taille des barrages, mais des risques (ce ne sont pas les plus grands barrages qui posent le plus de problèmes, ce qui n'est pas inexact) mais aussi des enjeux (nombre des personnes protégées). L'intervention de FORCE OUVRIÈRE l'a ensuite amené à assurer qu'on atteindrait 54 ETP en septembre (à porter à notre actif) mais le Secrétaire général du MEEDDM n'a pas confirmé, s'engageant seulement à nous adresser l'état des lieux que nous attendons depuis le groupe d'échange du 26 mai...).*

*FORCE OUVRIÈRE a tenu à dénoncer fermement cette approche économétrique de la sécurité des populations : l'investissement des services de l'État sous la jauge du « prix du mort ».*

#### **ONT VOTÉ :**

<b>POUR :</b>	<b>administration</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>FO + CGT + CFTD</b>
<b>Abstention :</b>	<b>UNSA</b>

### **POINT 4. : Projet d'arrêté portant création de la commission régionale de concertation de l'action sociale et fixant ses attributions et son organisation :**

Ce projet est insensé, mélangeant représentativité locale et nationale pour insérer ... une dose de proportionnelle, ce qui ne s'est à ce jour jamais vu dans des instances de concertation du ministère.

Il mélange pareillement les genres avec les organismes associatifs régionaux ou nationaux y compris, pour ces derniers, lorsque leurs statuts excluent toute représentation régionale.

L'administration s'inspire ici de la parole brechtienne « *Le peuple a mal voté ? Changeons le peuple !* » en vue d'offrir des sièges à des organisations syndicales absentes des instances locales (soit parce qu'elles ne se sont pas présentées au suffrage des personnels, soit parce que ces derniers ne les ont pas mandatées pour les y représenter).

Un tel texte ne pourrait être envisagé que s'il faisait l'unanimité des organisations représentatives.

Or il n'en est rien.

FORCE OUVRIÈRE, organisation majoritaire lors de tous les derniers scrutins, notamment régionaux -mais

ceci explique peut-être ce projet tarabiscotant cette réalité !- est contre ce déni de démocratie.  
L'administration aurait donc tort de passer ce texte en force (comme elle l'a fait pour d'autres récemment) car elle peut être assurée qu'une fois de plus notre organisation combattrait cette oukase.  
Mais nous pensons que vous aurez la sagesse, Monsieur le Président, de le retirer car à son contestable fond s'ajoute également une tout aussi contestable forme.

Il suffit en effet par exemple de noter, entre autres inepties, que le (la) secrétaire de la CRCAS ne serait pas membre de cette instance (sic !) et qu'il (ou elle) serait élu(e) en quelque sorte par de grands électeurs, car eux-mêmes étrangers à cette même instance (re-sic !).

Ce n'est assurément pas ainsi que l'administration encouragerait les électeurs à se rendre aux urnes le 19 octobre prochain car, rappelons-le, c'est ce jour-là et dans ce cadre que les personnels -et non l'administration- désigneront démocratiquement les organisations qu'ils mandateront pour les représenter dans les CLAS qu'il convient de mettre en place dans les directions départementales interministérielles et plus particulièrement dans les directions départementales des territoires et les directions départementales des territoires et de la mer.

Décider de la publication prochaine de ce projet aujourd'hui, sur la base d'instances à la représentativité devenue partout désuète et sans même en avoir mesuré l'impact sur les futures directions régionales d'Ile-de-France (et ses directions départementales dont le compte à rebours est engagé puisqu'elles seront supprimées dans maintenant cinq jours) ou encore sur les directions outre-marines serait inacceptable pour FORCE OUVRIÈRE.

Inacceptable car, et nous revenons ici sur le fond, les CRCAS reposeraient sur des « socles » (les DDE) qui ont commencé à s'effriter il y a plus de trois ans, dans les premières DDEA, pour disparaître totalement au 1<sup>er</sup> janvier prochain dans les directions d'Outre-Mer.

S'il s'agissait ainsi de programmer la disparition prochaine des CLAS pour les personnels de l'ex-équipement -non seulement ceux affectés maintenant dans les DDT et DDTM, mais aussi dans d'autres services interministériels- comme il en a été des DDE, l'administration ne s'y prendrait pas autrement.

Il serait aventureux de constituer un « comité Gustave », aujourd'hui en matière d'action sociale, pour contourner les évolutions des représentativités sorties des urnes le 6 mai dernier (d'où FORCE OUVRIÈRE sort majoritaire) ou qui en sortiront dans le cadre du scrutin annoncé pour le 19 octobre prochain dans les DDI -et plus particulièrement les DDT/M- auprès desquelles doivent maintenant être rattachés les CLAS de feues les DDE/A.

Aventureux car ce comité Gustave ne pourrait qu'inspirer demain la constitution d'un « comité Théodule » (annoncé avant-hier au CMFP, pour palier au non-fonctionnement -et pour cause !- de feues les commissions de formation des DDE) et qui ne sauraient, sans moins de dommages pour la démocratie sociale, reposer sur de même illogismes.

Aventureux enfin car ce sont sur ces deux bases contraires que devraient alors être créés les « comités Hippolyte » qui sonneraient le glas des instances de concertation « institutionnelles » telles que les CTP et -pourquoi pas ?- les CHS.

**Il est temps que le Ministre d'État s'occupe de ses agents au delà des scories bureaucratiques d'appareil défunt.**

**FORCE OUVRIÈRE ne se joindra donc pas à ce Requiem et votera CONTRE ce projet d'arrêté si son examen, prématuré, n'est pas retiré de l'ordre du jour de ce CTPM.**

### **Réponses de l'administration :**

*Le Président a éludé l'ensemble des problématiques que nous pointions en répondant aux interventions -divergentes- des uns et des autres par : « Vous avez tous raison ».*

*Nous aurions préféré qu'il nous convainque du contraire puisque, ce faisant, il avoue lui-même, au regard de notre intervention, qu'il s'agit bel et bien d'un accompagnement de CLAS en fin de vie (en d'autres termes, qu'il aurait passé un « deal » avec l'organisation qui était majoritaire au moment de la création de ces CLAS) ...*

*... pour lui permettre de recycler ses militants ...*

*... et **faire accepter par avance la disparition programmée des CLAS des DDE ?***

### **ONT VOTÉ :**

**CONTRE :** FORCE OUVRIÈRE  
**POUR :** administration + CGT + CFDT + UNSA